

DATE DE PUBLICATION : 8 mars 2023

Le directeur régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional grand est à la directrice départementale des Vosges

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, le 6 mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à Mme Sandrine STEIN, directrice départementale des Vosges et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Sabine DEGROISE, adjointe à la directrice départementale des Vosges à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale d'Epinal et des bureaux d'accueil et d'information de Remiremont et de Saint-Dié des Vosges qui lui sont rattachés. Mme Sandrine STEIN reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises des départements constitutifs de la ZRE Lorraine-Nancy (Meurthe-et-Moselle et Vosges), selon la grille de délégation en vigueur au sein de la ZRE, à l'exception des groupes relevant de la direction régionale.

Mme Sandrine STEIN peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Strasbourg, le 6 mars 2023

Laurent SAHUQUET